

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

N° CCAS_2025DL026

Date de convocation : 28 mars 2025

Affichage du compte-rendu : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS POUR TOUTES LES STRUCTURES ET SERVICE DE LA PETITE ENFANCE-RENOUVELLEMENT

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Gilles BARRET), Serge BLAIN (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Dominique BABE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu la délibération VILLE_2020DL134 du 17 décembre 2020 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône et la commune de Corbas pour la période 2020 – 2024 ;

Vu les délibérations CCAS_2021DL048, CCAS_2021DL049, CCAS_2021DL050 et CCAS_2021DL051 du 09 décembre 2021 relatives aux Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant de décliner les modalités concrètes des partenariats prévus par la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Vu les délibérations CCAS_2022DL018 du 17 mars 2022 et CCAS_2022DL026 du 23 juin 2022 relatives aux Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) du Lieu Enfants Parents La Cabane aux Trésors et le Relais Petite Enfance Les P'tits Crocos ;

Vu les délibérations CCAS_2024DL043 et CCAS_2024DL044 du 10 octobre 2024 relatives aux Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) des deux Établissements d'accueil Jeunes enfants l'Île aux Enfants et les Petits Gônes ;

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône accompagne les organisateurs des structures petite enfance par le versement d'une Prestation de Service Unique (PSU) et d'un Bonus Territoire. Ceux-ci sont versés dans le cadre d'un conventionnement d'objectifs et d'un financement préalable signé entre le CCAS et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), déclinant les orientations de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) ont été renouvelées jusqu'au terme de la Convention Territoriale Globale (CTG) en vigueur, soit le 31 décembre 2024.

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Ville et le CCAS de Corbas pour la période 2025 – 2029

est prévu pour une signature entre juin et juillet 2025, dès la fin de la démarche du diagnostic et l'écriture de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG).

Toutefois, afin de faciliter la gestion de trésorerie de la caisse, la CAF nous propose de renouveler les Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) relatives aux trois structures petite enfance l'EAJE l'Ile aux Enfants, l'EAJE Les Petits Gônes et le Relais Petite Enfance Les P'tits Crocos, ainsi que le service LAEP La Cabane aux Trésors, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 qui permettront de verser les acomptes nécessaires au fonctionnement des structures et service de la petite enfance.

En conséquence, et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône permettant de bénéficier des Prestations de Service Unique pour les trois structures petite enfance l' EAJE l'Ile aux Enfants, l'EAJE Les Petits Gônes et le Relais Petite Enfance Les P'tits Crocos, ainsi que le service LAEP La Cabane aux Trésors, de même que des bonus territoires associés à ces mêmes structures et service,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les avenants mineurs à venir ;
- **DIT** que les recettes seront imputées au compte 747888 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,